



Equi'Salamandre 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Cette randonnée est organisée par des bénévoles qui donnent beaucoup d'énergie et de temps pour préparer ce week-end convivial.

Le but principal recherché : VOUS FAIRE PLAISIR !

ORGANISATION

- En application du règlement intérieur de la fédération EQUILIBERTE, les cavaliers participant à la randonnée doivent être en possession d'une RC couvrant leur responsabilité en cas de dommage causé à autrui dans le cadre de l'activité proposée (carte EquiLiberté, licence FFE, ou équivalent).
- Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité tout en respectant les règles RGPD. Droit de rétractation, à adresser par courrier à l'adresse suivante : Equiliberté 41 - 9 Cr de la Dîme - 41600 Yvoy-le-Marron.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ayant une attitude inadaptée qui nuirait au bon déroulement de la manifestation.

LE CAMP DE BASE

- L'emplacement est non clôturé, chaque participant doit prévoir sa clôture (piquets, fils et poste de clôture). L'électrification est obligatoire.
- Les paddocks ne devront pas excéder 5 x 5 par cheval
- Si vous souhaitez regrouper vos paddocks avec des amis, il faut que le premier arrivé le précise au placier et fasse réserver les emplacements nécessaires (comme nous le pratiquons tous les ans).
- L'eau est fournie par l'organisation ; prévoir des récipients. Le foin est payant sur commande.

- L'usage de groupe électrogène est interdit.
- Marcher au pas, en voiture, en calèche ou à cheval à l'intérieur du camp.**
- Pas de rassemblements festifs individuels sur le camp, notre organisation vous propose des animations et activités, merci d'y participer.
- Obligation de tenir les chiens en laisse, pendant la durée du rassemblement et de maîtriser les aboiements.
- Respecter la propreté du site, et ne laisser aucun déchet ou papier en dehors des poubelles.
- Lors de votre départ du camp, nous vous remercions de nettoyer vos paddocks en évacuant foin et crottin, pensez aux outils pour cela.

CONSIGNE ET SÉCURITÉ

- L'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également fortement conseillée.
- Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté.
- Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.



Equi'Salamandre 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



LES RANDONNÉES

- Obligation de se soumettre aux indications des bénévoles.
- Afin de faciliter la mise en place des bénévoles qui assurent votre sécurité sur les circuits, merci de **respecter les horaires de départ (le matin et après la pause déjeuner)**.
- En cas de départ en dehors des horaires, les bénévoles ne pourront assurer votre sécurité.
- Les groupes de cavaliers ne doivent pas dépasser 15 chevaux.
- Doubler à allure convenable après avoir demandé l'autorisation.
- Respecter le tracé et ne pas chevaucher en dehors.
- La civilité envers les habitants et tous les autres usagers est de rigueur. Partageons l'espace dans la sécurité et la courtoisie..

CONTRÔLE SANITAIRE DES ÉQUIDÉS

Le service de protection animale de la préfecture impose un contrôle sanitaire à l'inscription. Il vous est demandé :

- De présenter le carnet de votre cheval, avec l'étiquette de son transpondeur
- Le cheval doit être à jour de vaccination contre la grippe équine et sa carte d'immatriculation doit correspondre au dernier propriétaire.

- Le cheval devra présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires. Un équidé en mauvais état ou blessé peut être mis à l'arrêt immédiatement par l'organisateur.
- Tout manquement pour défaut de sécurité sanitaire pourra être sanctionné par une exclusion immédiate du rassemblement sans dédommagement.
- En cas de besoin, les frais d'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal.

ANNULATION

- Annulation avant le 3 septembre 2023 : remboursement intégral.

MERCI de respecter
l'engagement des **BÉNÉVOLES**
en respectant leurs **CONSIGNES**;
il en va de l'image des
randonneurs et du tourisme
équestre en général.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accapter le règlement d'EquiSalamandre 2023.

Nom :Prénoms :

Date et signature :